



DOSSIER : L'ALCOOL DANS L'ENTREPRISE

1/6) - L'ETAT DES LIEUX

C'est plus de **5 millions de français** qui connaissent des problèmes médicaux et des difficultés psychologiques ou sociales liées à la consommation d'alcool.

Et l'entreprise n'est pas épargnée, avec des pratiques sur les lieux de travail qui n'incitent pas à l'abstinence:

- **74% des salariés consomment de l'alcool lors des repas d'affaires**, alors que 81% des actifs ne déclarent jamais consommer d'alcool au travail !
- 7 salariés sur 10, déclarent avoir participé au moins à un pot dans leur entreprise au cours des 6 derniers mois
- 8 personnes sur 10 déclarent qu'il leur arrive de **consommer des boissons alcoolisées lors des pots**
- **40%** des interrogés estiment **qu'il est difficile de refuser de boire quand on est invité**
- Contrairement aux idées reçues, plus on est diplômé, et plus on boit au travail : 81.4% pour ceux ayant un niveau bac et supérieur, contre 69.6% pour les autres niveaux d'étude

Plusieurs sources alimentent cet état :

• **Circonstances favorisantes**

- Les métiers avec des pertes hydriques importantes
- Le stress, alimenté par un désaccord avec l'employeur ou des conflits entre employés ou clients
- Les conditions de travail comme l'éloignement de l'habitat, le bruit, conditions pénibles,...
- La fatigue, la soif, l'ennui, la répétition

• **Des pratiques sur le lieu de travail**

- Repas d'affaires, cocktails d'inauguration ou lancements
- Pots pour l'arrivée d'un nouveau venu, le départ à la retraite, accompagner la réalisation de bons résultats ou souligner l'arrivée du week-end
- Certains corps de métier revendiquent même en terme d'intégration, le passage par l'alcool pour reconnaître l'appartenance au groupe

• **Phénomène de co-dépendance**

Il est courant dans le monde de l'entreprise qu'un collègue, un chef hiérarchique ou un délégué du personnel essaye de protéger un salarié qui visiblement boit trop : on cache ses erreurs, on fait son travail à sa place.

Cette attitude du silence qui consiste à refuser de constater la dépendance à l'alcool alors qu'elle est manifeste, a pour conséquence de laisser le champ libre au développement de la dépendance chez le salarié